

# Municipalité des Coteaux

65, route 338  
Les Coteaux (Québec)  
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 ■ Téléc. : (450) 267-3532  
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉROS 257-258 et 259

1. Lors d'une séance tenue le 20 avril, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 257, 258 et 259 intitulés :

#### **Règlement numéro 257 - Règlement concernant la prévention des incendies**

#### **Règlement numéro 258 - Règlement remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro 141- (RMH 399-2020)**

#### **Règlement numéro 259 - Règlement modifiant le règlement numéro 18 - Règlement des permis et certificats et de régie interne afin de modifier et ajouter des définitions**

2. Considérant la situation découlant de la Covid-19, toute personne peut prendre connaissance des règlements en communiquant au bureau du secrétariat municipal : 450 267-3531. Nous vous ferons parvenir une copie par courriel ou par la poste.

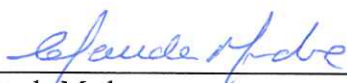
Les règlements sont accessibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.les-coteaux.qc.ca](http://www.les-coteaux.qc.ca).

3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

	<b>Règlement 257</b>	<b>Règlement 258</b>	<b>Règlement 259</b>
Avis de motion	Le 16 mars 2020	Le 16 mars 2020	Le 16 mars 2020
Présentation du projet de règlement	Le 16 mars 2020	Le 16 mars 2020	Le 16 mars 2020
Adoption du règlement	Le 20 avril 2020	Le 20 avril 2020	Le 20 avril 2020
Avis public et entrée en vigueur	Le 1 <sup>er</sup> mai 2020	Le 1 <sup>er</sup> mai 2020	Le 1 <sup>er</sup> mai 2020

4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ aux Coteaux, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mai deux mille vingt.**



Claude Madore  
Secrétaire-trésorier et directeur général

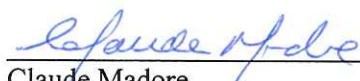
---

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je soussigné, Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 13h00 et 14h00, le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai 2020.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mai deux mille vingt.**



Claude Madore  
Secrétaire-trésorier et directeur général



**Les Coteaux**